



La lettre de veille Institutionnelle

N°62 – Avril 2021

Pérennisation de la loi SRU

Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée chargée du Logement a déclaré au Journal du Dimanche le 14.03.2021 que la loi SRU allait être prolongée.

Pour rappel, cette loi permet de fixer un niveau minimal de 25 % logements sociaux à certaines communes. Entre 2017 et 2019, la moitié des 1035 communes ayant fait l'objet du rattrapage de la loi SRU n'ont pas atteint leurs objectifs. Cette mesure prévoyait notamment « de rattraper le retard avec des paliers stricts tous les trois ans et une marge de négociation très faible ».

Emmanuelle WARGON a déclaré : « **Nous allons non seulement prolonger la SRU, mais même la pérenniser !** »

« *L'obligation d'avoir 25% de logements sociaux ne s'arrêtera pas en 2025, celle-ci deviendra permanente* ».

Au cours de l'interview, la Ministre a également annoncé que l'enveloppe des fonds de solidarité allait être « doublée » et passera de 30 à 60 millions d'euros : un budget qui permet « d'aider les familles en situation d'impayés de loyers » et « d'accompagner les ménages dès les premières difficultés ».

Projet de loi climat : bilan des travaux de la commission spéciale

L'Assemblée nationale a terminé l'examen en commission spéciale du texte, la séance publique a débuté le 29.03.2021. Si l'examen d'un nombre record d'amendement a été particulièrement rapide, la procédure législative fait déjà l'objet d'un certain nombre de controverses. En cause, notamment, le nombre considérable d'amendements jugés irrecevables (26%) avant même leur lecture en commission.

La prévalence des amendements déposés par des députés de la majorité, notamment les rapporteurs thématiques, a aussi généré de nombreux commentaires. L'opposition n'est ainsi parvenue à faire adopter que 3% de ses amendements discutés en commission.

159 amendements ont été adoptés sur le titre IV « se loger » du projet de loi et notamment :

- Un article additionnel porté par Vincent DESCOEUR (LR Cantal) a été adopté, il prévoit la publication biannuelle par le Gouvernement d'un document contenant toutes les données relatives à la rénovation énergétique, et notamment des données sur le nombre de rénovations partielles et globales réalisées.
- La députée Claire PITOLLAT (REM Bouches-du-Rhône) a quant à elle fait adopter un amendement visant à **compléter le DPE** des bâtiments d'une évaluation de la qualité de l'air intérieur.
- Le rapporteur thématique Mickaël NOGAL (REM Haute-Garonne) l'a complété d'un sous-amendement intégrant dans le dispositif de loi une obligation d'information sur la ventilation et l'aération dans le cadre du DPE.
- Le Gouvernement a également fait adopter un amendement visant à **réduire son champ d'habilitation à légiférer par voie d'ordonnance** pour ce qui concerne les dispositions du chapitre V (adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique) du titre IV (Se loger).

Projet de loi Climat au Sénat : calendrier et rapporteurs

Alors que la séance publique du projet de loi climat et résilience s'est ouverte le 29.03.2021 à l'Assemblée nationale, le Sénat commence à s'organiser en vue de l'examen du texte.

Ainsi, **trois rapporteurs** ont été désignés le 03.03.2021 au sein de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Il s'agit de Marta de CIDRAC (LR, Yvelines), Pascal MARTIN (UC, Seine-Maritime) et Michel TABAROT (LR, Alpes-Maritimes)

L'opportunité d'installation d'une commission spéciale a pu être discutée car plusieurs articles entrent dans le champ de compétence de la commission des affaires économiques.

Suite à des arbitrages, cette option n'a finalement pas été retenue par la présidence du Sénat.

21 articles du texte feront l'objet d'un rapport de la commission des affaires économiques, notamment sur le volet « se loger ».

Dominique ESTROSI-SASSONE (LR, Alpes-Maritimes) a ainsi été nommée le 26.03.2021 rapporteur pour avis sur la partie logement du texte et Jean-Baptiste BLANC (LR, Vaucluse) pour les questions d'artificialisation.

L'examen du projet de loi climat et résilience en commission devrait débiter en séance durant la première quinzaine de juin.

Elections régionales : maintien du calendrier

Le Premier ministre Jean CASTEX s'est exprimé au Sénat le 01.04.2021 suite aux annonces du Président et à la remise du rapport du Conseil Scientifique.

Il en a profité pour évoquer le calendrier politique, et la question du maintien ou non des élections régionales et départementales en juin. Le chef du gouvernement a affirmé devant le Sénat que l'exécutif privilégie "à ce stade" le **maintien des prochaines échéances électorales** si les conditions sanitaires peuvent être respectées et sans altérer l'expression libre et sécurisée du vote de nos concitoyens". Un scrutin les 13 et 20 juin reste donc privilégié.



Le Sénat inquiet des conséquences de la RE2020

La commission des affaires économiques du Sénat a adopté le 10.03.2021 les conclusions de la mission d'information flash confiée à Daniel GREMILLET (LR, Vosges) sur l'impact économique de la réglementation environnementale 2020.

Ce rapport fait suite à une mission flash durant laquelle le sénateur a interrogé 60 intervenants durant 25 auditions notamment les professionnels de la construction, bailleurs privés et sociaux, grands énergéticiens, filières du gaz, de l'électricité, du fioul, de la chaleur, du bois et des énergies renouvelables, administrations de l'énergie et de la construction.

D'après le rapport, la RE2020 aura une incidence directe sur le secteur de la construction avec d'ici 2024 une **hausse des prix des bâtiments neufs** de plus de 3 % et un ralentissement des mises en chantier de ces bâtiments de plus de 1,5 point.

Daniel GREMILLET préconise notamment d'introduire un cadre réglementaire adapté et proportionné, en instituant une **clause de revoyure et un groupe de suivi de la RE2020**.

Il propose également de compenser pour les ménages et les professionnels les surcoûts induits par la RE2020, en revalorisant le chèque énergie et en abaissant la TVA en proportion des surcoûts induits, et d'évaluer sur la sécurité et la consommation énergétiques, la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des ménages.

Remise du rapport SICHEL

Le 17.03.2021, Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique, Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée au Logement, ont reçu le rapport de la mission conduite par Olivier SICHEL, Directeur Général délégué de la Caisse des dépôts et Directeur de la Banque des territoires. Le Gouvernement a laissé entendre que certaines des propositions pourraient être **intégrées par voie d'amendement** à l'occasion de la séance publique du projet de loi climat.

Plusieurs propositions à retenir dans ce rapport :

Accompagnement généralisé et obligatoire : l'objectif du rapport est de « proposer des solutions pour faciliter un maximum de passages à l'acte » avec la création d'un parcours unique, qui soit à la fois universel (tous types de logements ou propriétaires), inclusif (quel que soit le revenu du ménage et la localisation du logement) et simplifié (grâce à un dossier unique en ligne).

Mon accompagnateur rénov : cet accompagnement généralisé suppose la création d'acteurs globaux d'accompagnement, qui seraient appelés "mon accompagnateur rénov". Ces tiers de confiance auraient pour mission de sécuriser le parcours auprès des différentes parties prenantes et d'accompagner le ménage tout au long de la démarche

Plateforme unique : cette plateforme consiste à mettre en place « un parcours simple et fiable pour les ménages et les professionnels », que le rapport propose d'intituler #monservicerenov.

Compte Rénovation : permettant centraliser et sécuriser les flux financiers tout au long du parcours.

Prolongation de l'éco-PTZ : le rapport prévoit de prolonger, au-delà de l'échéance prévue de 2021, l'expérimentation actuelle de délivrance des éco-PTZ par des sociétés de tiers financement.

Priorité aux ménages modestes et intermédiaires : mise en place d'un « financement convaincant, simplifié et inclusif » en développant le recours aux avances pour les ménages modestes et intermédiaires.

Annonces de Barbara POMPILI sur la rénovation énergétique

En marge des débats sur le projet de loi climat et résilience, la ministre de la Transition Ecologique, Barbara POMPILI, a accordé une interview au journal le Parisien le 30.03.2021

Plusieurs éléments à retenir :

- **Passoires thermiques** : « Les passoires thermiques, classées F et G, seront interdites à la location dès 2028. Nous souhaitons que ce soit le cas dès 2025 pour les logements classés G. Et que les logements E soient également exclus de la location en 2034. Si nous y parvenons, nous passerons de 1,8 million de logements concernés par une obligation de rénovation (pour les seuls F et G) à 4 millions !. »
- **Interdiction de location** : « Cette interdiction peut déjà entraîner la rénovation de 4 millions de logements ! Cette dynamique que nous sommes en train d'enclencher va nous permettre d'aller plus vite qu'une obligation en ne laissant personne au bord du chemin. Je suis persuadée que fixer des objectifs ne sert à rien si on ne met pas les moyens en face. Or nous sommes en train de mettre en œuvre des moyens colossaux ! »
- **Rapport SICHEL** : « Nous suivrons ces recommandations en créant un « accompagnateur rénovation », un interlocuteur unique de chair et de sang. (...) Ce professionnel agréé par l'Etat accompagnera gratuitement les ménages pour déterminer quels travaux sont nécessaires, à quel coût et de quelles aides chacun pourra bénéficier. Il pourra également orienter les ménages vers les bons artisans et superviser les travaux. »
- **Reste à charge** : « Nous allons renforcer dans la loi une autre avancée : le prêt avance mutation, pour financer ce qu'il reste à payer une fois les aides publiques perçues. Avec ce prêt, les ménages ne paieront que les intérêts du prêt, le remboursement total n'interviendra que lors de la revente. L'idée, c'est que les plus modestes ne soient pas bloqués par ce reste à charge. »

Les élections législatives partielles reportées

Au terme d'un décret publié le 30.03.2021 au Journal officiel, les deux élections législatives partielles prévues début avril dans la 6e circonscription du Pas-de-Calais et la 15e circonscription de Paris sont reportées.

Le décret, qui abroge le précédent décret du 18.02.2021, **n'indique pas de date de report de l'élection** et précise que celle-ci sera conditionnée à une amélioration de la situation sanitaire.

Les candidats ont toutefois été sondés par le ministère de l'Intérieur sur l'organisation du scrutin.

Selon Antoinette GUHL, candidate EELV dans la 15e circonscription de Paris, trois dates ont été avancées : les 16 et 23 mai, 23 et 30 mai ou 30 mai et 6 juin.

Les élections devront impérativement être organisées **au plus tard au mois de juin 2021**. Passé ce délai, les sièges disputés devront rester vacants, car il est impossible d'organiser des législatives partielles dans l'année qui précède le scrutin global, prévu en juin 2022.